

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du mercredi 22 avril 2026

Délibération N° DE_20260422_012

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 15/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Thibault CAMMAN, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés :

Absents et Excusés : Thomas LAMOTTE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande d'aides aux partenaires rénovation d'un four à pain village de ROUSSENNAC

'Demande d'aides aux partenaires – rénovation d'un four à pain village de ROUSSENNAC

Cette délibération vient remplacer la délibération N°DE_20260122_002

Monsieur le maire rappelle qu'il a été décidé de lancer un projet de réaménagement global du village de Roussennac comprenant plusieurs phases. Dans le cadre de cette réhabilitation, le conseil municipal de Roussennac a décidé de lancer la rénovation du vieux four à pain construit durant la 2nd guerre mondiale.

Ce réaménagement permettra de conserver ce patrimoine communal. Les travaux permettront de garder le caractère original du bâti en utilisant au niveau de la couverture :

• Des tuiles mécaniques en terre cuite, la volumétrie de la charpente sera
Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de réception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE_20260422_012-DE
A G E D I

DE_20260422_012

conservé.

- Le jointage des murs en pierre sera réalisé à la chaux avec du sable de pays.

Ces travaux de réhabilitation après demande de devis à des entreprises locales, sont estimés à 13 223€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide

- de lancer les travaux de réhabilitation du four à pain durant l'année 2026
- de solliciter le concours de l'Etat dans le cadre du programme DETR 2026 pour un montant de 3966,90€ ;
- de solliciter le concours de la Région Occitanie dans le cadre du programme « dispositif d'aide à la restauration du patrimoine culture » pour un montant de 2644,60€ ;
- de solliciter le concours du département de l'Aveyron dans le cadre du programme « soutien à la restauration du patrimoine non protégé » pour un montant de 3966,90€ ;
- de définir le plan de financement suivant :

Implantation d'un jeu dans le parc

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant des travaux HT	Pourcentage	Montant de l'aide	
Conseil départemental	Sollicitée	13223 €	30%	3966,90€	
Région	Sollicitée		20%	2644,60€	
Etat	Sollicitée		30%	3966,90€	
Autofinancement			20%	2644,60€	

- de préciser que les dépenses seront inscrites au budget 2026 de la commune de Roussennac,
- de donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire afin de réaliser cette opération.

Date de transmission de l'acte: 23/04/2026

Date de réception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE_20260422_012-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_20260422_012

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 23/04/2026
Date de reception de l'AR: 23/04/2026

012-211202064-DE_20260422_012-DE
A G E D I

DE_20260422_012